

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

LLOYD TUNISIEN

Siège social : Immeuble Lloyd avenue Tahar Haddad Tunis

La Société LLOYD TUNISIEN publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2004 et qui sont approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 1^{er} décembre 2005. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, AMC Ernest & Young - Nouredine HAJJI.

ACTIFS				
Exercice 2004 (En DT)				
DESIGNATION	EX 2004			EX 2003
	Montant Brut	Amort. & Prov.	Monant Net	Monant Net
AC1 Actifs incorporels	610 128	242 116	368 012	42 813
AC11 Investissements R&D	7 590	3 899	3 691	6 195
AC12 Concessions, Brevets, Licences, Marques	602 538	238 217	364 321	36 618
AC2 Actifs corporels d'exploitation	1 697 708	1 069 741	627 967	487 061
AC21 Installations techniques & machines	1 323 512	828 738	494 774	366 829
AC22 Autres Installations Outil & Mobilier	374 196	241 003	133 193	120 232
AC3 Placements	34 192 539	1 650 998	32 541 541	24 119 855
AC31 Terrains & Constructions	5 529 941	1 119 389	4 410 552	4 536 274
AC311 Terrains & Constructions Exp.	965 170	174 384	790 786	805 461
AC 312 Terrains & Constructions Hors Exp.	4 564 771	945 005	3 619 766	3 730 813
AC 33 Autres placements	28 662 598	531 609	28 130 989	19 583 581
AC331 Act. Titres Rev. Vble & Part FCP	5 560 908	478 188	5 082 720	1 701 045
AC332 Obligations, Autres titres Rev. Fixe	23 020 662		23 020 662	17 854 000
AC334 Autres prêts	50 940	49 704	1 236	3 466
AC336 Autres	30 088	3 717	26 371	25 071
AC5 Part des reass dans les prov techniques	4 160 133	0	4 160 133	3 201 708
AC510 Prov. PNA & Primes a annuler	779 996	0	779 996	864 852
AC520 Prov. Assurance Vie	44 718	0	44 718	27 352
AC531 Prov. Sinistres (Non Vie)	3 335 419	0	3 335 419	2 309 505
AC6 Créances	37 220 985	13 201 729	24 019 256	20 903 507
AC61 Créances Operations Ass. Directe	31 666 299	13 025 122	18 641 177	16 997 571
AC611 Primes Acquises et Non Emises	1 350 391	0	1 350 391	1 005 504
AC612 Autres Créances Oper. Ass. Directe	29 047 817	11 759 394	17 288 423	15 989 704
AC612 Créances douteuses / agents généraux	1 268 091	1 265 728	2 363	2 363
AC62 Créances Operations Reassurance	1 388 580	0	1 388 580	1 139 622
AC63 Autres créances	4 166 106	176 607	3 989 499	2 766 314
AC631 Personnel	105 834	8 290	97 545	35 403
AC632 Etat, Org. S Social, Collec. Pub	1 890 730	0	1 890 730	1 642 769
AC633 Débiteurs divers	2 169 542	168 317	2 001 225	1 088 142
AC7 Autres éléments d'actif	11 939 069	1 799 703	10 139 366	4 925 882
AC 71 Avoirs Bques, CCP, Chèques, Caisse	8 900 742	1 786 601	7 114 141	3 170 535
AC72 Charges reportées	2 166 700	13 102	2 153 598	1 414 001
AC721 Frais d'Acquisition reportés	2 150 836	0	2 150 836	1 408 476
AC722 Autres charges a répartir	15 864	13 102	2 762	5 525
AC73 Comptes de régularisation Actif	871 627	0	871 627	341 346
AC731 Intérêts et loyers acquis non echues	544 393	0	544 393	203 063
AC733 Autres comptes de régularisation	327 234	0	327 234	138 283
AC74 Ecart de conversion				
AC75 Autres				
Total	89 820 562	17 964 287	71 856 275	53 680 826

Lloyd Tunisien-(suite)-

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS		
Exercice 2004 (En DT)		
DESIGNATION	MONTANT 2 004	MONTANT 2 003
<u>CP Capitaux Propres</u>		
CP1 Capital social	10 000 000	10 000 000
CP2 Reserves & Primes liées Capital Social	40 000	40 000
CP3 Rachat d'actions propres		
CP4 Autres capitaux propres		
CP5 Résultat reporté	-21 568 349	-17 994 917
Total CP Av Résultat Exercice	-11 528 349	-7 954 917
<u>CP6 Résultat Exercice</u>	<u>-24 352 141</u>	<u>-3 573 432</u>
Total CP Av Affectation	-35 880 490	-11 528 349
<u>PA2 Provisions pour autres risques et Charges</u>	<u>433 995</u>	<u>387 967</u>
PA21 Prov. Pensions & Oblig. Similaires	0	0
PA22 Prov. Impôts	0	0
PA23 Autres Provisions	433 995	387 967
<u>PA3 Provisions techniques brutes</u>	<u>89 745 376</u>	<u>49 554 215</u>
PA310 Prov. Primes Non Acquises	13 331 409	9 320 885
PA320 Prov. Assurances Vie	1 564 394	1 669 869
PA330 Prov. Sinistres (Vie)	110 457	155 068
PA331 Prov. Sinistres (Non Vie)	65 214 220	31 129 534
PA340 Prov. Part. Bfces & Rist (Vie)	0	2 246
PA341 Prov. Part. Bfces & Rist (Non Vie)	322 449	281 723
PA350 Prov. Egalisation & Equilibrage	568 038	568 038
PA360 Autres Prov. Techniques (Vie)	0	0
PA361 Autres Prov. Techniques (Non Vie)	8 634 409	6 426 852
<u>PA5 Dettes Dépôts Esp. Reçues Cessionnaires</u>	<u>4 160 133</u>	<u>3 201 708</u>
<u>PA6 Autres dettes</u>	<u>11 440 153</u>	<u>11 304 263</u>
PA61 Dettes Opérations Assurance Directe	5 114 774	4 755 824
PA62 Dettes Opérations Reassurance	664 654	1 451 731
PA621 Part. Réassureurs Créances Indemnisées	664 654	0
PA622 Autres dettes	0	0
PA63 Autres dettes	5 660 725	5 096 708
PA631 Dépôts et cautionnements reçus	517 188	530 182
PA632 Personnel	36 975	24 354
PA633 Etat, Org. SS & Collectivités Pub.	2 839 696	2 513 210
PA634 Crédoeurs divers	2 266 866	2 028 962
PA64 Ressources spéciales		
<u>PA7 Autres passifs</u>	<u>1 957 108</u>	<u>761 022</u>
PA71 Comptes Régularisations Passif	296 307	297 318
PA710 Report Commissions Reçues Réassureurs	242 973	156 589
PA711 Estimation de réassurance rétrocession		
PA712 Autres comptes de régularisation passif	53 334	140 730
PA72 Ecart de conversion		
PA73 Concours Bancaires & Autres Passifs Fin.	1 660 801	463 704
Total	71 856 275	53 680 826

Lloyd Tunisien-(suite)-

ETAT DE RESULTAT VIE				
Exercice 2004 (En DT)				
DESIGNATION	Opérations Brutes 2004	Cessions et Retrocessions 2004	Opérations Nettes 2004	Opérations Nettes 2 003
<u>PRV1 Primes</u>	<u>1 180 682</u>	<u>153 434</u>	<u>1 027 248</u>	<u>481 016</u>
PRV11 Primes Emises & Acceptées	1 180 682	153 434	1 027 248	481 016
PRV2 Produits de Placements				
PRV21 Revenus des Placements				
PRV22 Autres Produits Placements				
PRV23 Reprises Corrections Valeur / Placements				
PRV23 Profits Provenant Réalisation Placements				
PRV3 Plus Values Non Réalisées / Placements				
<u>PRV4 Autres produits techniques</u>	<u>25 647</u>	<u>0</u>	<u>25 647</u>	<u>14 554</u>
<u>CHV1 Charge de sinistres</u>	<u>-347 929</u>	<u>-100 500</u>	<u>-247 429</u>	<u>-299 012</u>
CHV11 Montants payés	-392 540	-100 500	-292 040	-185 729
CHV12 Var. Prov. Sinistres	44 611	0	44 611	-113 283
<u>CHV2 Variation des Autres Provision</u>	<u>105 475</u>	<u>0</u>	<u>105 475</u>	<u>-176 207</u>
CHV21 Provisions d'assurance Vie	105 475	0	105 475	-176 207
CHV22 Autres Provisions techniques				
CHV23 Prov. Contrat en unité de compte				
<u>CHV3 Part. Bfices & Ristournes</u>	<u>2 246</u>	<u>0</u>	<u>2 246</u>	<u>-1 968</u>
<u>CHV4 Frais d'exploitation</u>	<u>-326 397</u>	<u>-38 889</u>	<u>-287 508</u>	<u>-118 877</u>
CHV41 Frais d'acquisition	-216 880	0	-216 880	-88 340
CHV42 Var. Montant Frais Acquisition			0	-17 839
CHV43 Frais d'administration	-109 517	0	-109 517	-34 837
CHV44 Commissions Reçues Réassureurs		-38 889	38 889	22 139
<u>CHV5 Autres Charges techniques</u>	<u>-1 770</u>	<u>0</u>	<u>-1 770</u>	<u>-5 624</u>
CHV9 Charges de placements				
CHV91 Charges Gestion Plac. y Compris Ch. Int.				
CHV92 Correction Valeur / Placements				
CHV93 Pertes Provenant Réalisation Placements				
CHV10 Moins Values Non Réalisées / Placements				
<u>CHV12 Pdots Plac. Alloués Etat Résultat</u>	<u>35 252</u>	<u>0</u>	<u>35 252</u>	<u>23 458</u>
Resultat Technique Vie	673 206	14 045	659 161	-82 660

ETAT DE RESULTAT NON VIE				
Exercice 2004 (En DT)				
DESIGNATION	Opérations Brutes 2004	Cessions et Retrocessions 2004	Opérations Nettes 2004	Opérations Nettes 2 003
<u>PRNV1 Primes Acquisées</u>	<u>46 631 035</u>	<u>5 309 339</u>	<u>41 321 696</u>	<u>25 702 263</u>
PRNV11 Primes Emises & Acceptées	50 641 559	5 241 849	45 399 710	28 175 726
PRNV12 Var. Prov. Primes Non Acquisées	-4 010 524	67 490	-4 078 014	-2 473 463
<u>PRNT3 Pdots Plac. Alloués Etat Résultat</u>	<u>1 892 041</u>	<u>0</u>	<u>1 892 041</u>	<u>658 004</u>
<u>PRNV2 Autres Produits Techniques</u>	<u>3 314 848</u>	<u>0</u>	<u>3 314 848</u>	<u>1 699 202</u>
<u>CHNV1 Charge de Sinistres</u>	<u>-58 823 153</u>	<u>-2 116 237</u>	<u>-56 706 916</u>	<u>-25 152 585</u>
CHNV11 Montant payés	-24 738 467	-1 090 323	-23 648 144	-23 109 639
CHNV12 Var. Prov. Sinistres	-34 084 686	-1 025 914	-33 058 772	-2 042 947
<u>CHNV2 Var. Autres Prov. Techniques</u>	<u>-2 207 558</u>	<u>0</u>	<u>-2 207 558</u>	<u>-384 926</u>
<u>CHNV3 Part. Bfices & Ristournes</u>	<u>-40 725</u>	<u>0</u>	<u>-40 725</u>	<u>98 039</u>
<u>CHNV4 Frais d'exploitation</u>	<u>-12 045 656</u>	<u>-940 707</u>	<u>-11 104 949</u>	<u>-5 431 303</u>
CHNV41 Frais Acquisition	-8 357 333	0	-8 357 333	-4 963 692
CHNV42 Var. Montant Frais Acq. Reportés	742 360	0	742 360	813 909
CHNV43 Frais d'administration	-4 430 683	0	-4 430 683	-1 964 128
CHNV44 Comm. Reçues Réassureurs		-940 707	940 707	682 608
<u>CHNV5 Autres Charges Techniques</u>	<u>-739 708</u>	<u>0</u>	<u>-739 708</u>	<u>-319 683</u>
<u>CHNV6 Var. Prov. Egal. & Equilibrage</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>-250 327</u>
Resultat Technique Non Vie	-22 018 876	2 252 395	-24 271 271	-3 381 316

Lloyd Tunisien-(suite)-

ETAT DE RESULTAT		
Ex 2004 Provisoire (En DT)		
DESIGNATION	Montant 2004	Montant 2003
<u>RTNV Résultat Technique Assurance & Reassurance Non Vie</u>	<u>-24 271 271</u>	<u>-3 381 316</u>
<u>RTV Résultat Technique Assurance & Reassurance Vie</u>	<u>659 161</u>	<u>-82 660</u>
<u>PRNT1 Produits des Placements</u>	<u>1 774 467</u>	<u>1 030 711</u>
PRNT11 Revenus des placements	1 615 873	1 030 711
PRNT12 Produits des autres Placements		
PRNT13 Reprise de correction de valeur sur placements	114 368	0
PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements	44 226	0
<u>PRNT3 Pds Plac. Transf. Etat Résultat Tech Ass. & Réass Vie</u>	<u>-35 252</u>	<u>-23 458</u>
<u>CHNT1 Charges des Placements</u>	<u>-602 373</u>	<u>-500 687</u>
CHNT11 Charges des Placements	-410 444	-295 481
CHNT12 Correction de valeur sur placements	-112 250	-198 704
CHNT13 Pertes provenant de la réalisation des placements	-79 679	-6 502
<u>CHNT2 Pds Plac. Transf. Etat Résultat Tech Ass. & Réass Non Vie</u>	<u>-1 892 041</u>	<u>-658 004</u>
<u>PRNT2 Autres produits non techniques</u>	<u>17 168</u>	<u>43 982</u>
<u>CHNT3 Autres charges non techniques</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
<u>Résultat provenant des activités ordinaires</u>	<u>-24 350 141</u>	<u>-3 571 432</u>
CHNT4 Impôts sur le résultat	-2 000	-2 000
<u>Résultat Provenant Activités Ord. Après Impôts</u>	<u>-24 352 141</u>	<u>-3 573 432</u>
PRNT4 Gains extraordinaires		
CHNT5 Pertes extraordinaires		
CHNT6 PRNT5 Effets Modifications comptables (nets d'impôts)		
Résultat net de l'exercice après modifications comptables	-24 352 141	-3 573 432

TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES

	2 004	2 003
Engagements Reçus	19 105	26 105
Cautions Agents Généraux	19 105	26 105
Engagements Données	35 647	35 647
Cautions données aux assurés	35 647	35 647

Lloyd Tunisien-(suite)-

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE		
Exercice 2004 (En DT)		
DESIGNATION	MONTANT 2004	MONTANT 2 003
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissements des primes reçues des assurés	51 481 348	33 581 951
Sommes versées pour paiement des sinistres	-21 877 102	-22 022 395
Encaissements des primes reçues (acceptations)	176 502	514 953
Sommes versées pour paiement des sinistres (acceptations)		
Commissions versées sur les acceptations		
Décaissements de primes pour les cessions	-2 899 414	-1 183 961
Encaissements des sinistres pour les cessions		
Commissions reçues sur les cessions		14 449
Commissions versées aux intermédiaires	-5 817 901	-3 630 635
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-2 755 882	-1 725 251
Variation des dépôts auprès des cédantes		
Variations des espèces reçues des cessionnaires		
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	-42 442 192	-34 233 051
Encaissements liés à la cession de placements financiers	33 930 851	29 372 180
Taxes sur les assurances versées au trésor	-8 393 753	-2 953 159
Produits financiers reçus	1 100 274	1 070 067
Impôt sur les bénéfices payés		
Autres mouvements	-1 428 388	-2 300 054
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	<u>1 074 343</u>	<u>-3 494 906</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisation incorporelles et corporelles	-662 415	-61 706
Encaissements provenant de la cession d'immobilisation incorporelles et corporelles		
Décaissement provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation		-375 000
Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinées à l'exploitation		
Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec lien de participation		
Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec lien de participation		
Flux de trésorerie provenant des activités d'inv	<u>-662 415</u>	<u>-436 706</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissements suite à l'émission d'actions		7 000 000
Dividendes et autres distributions		
Encaissements provenant d'emprunts		
Remboursements d'emprunts		
Augmentation / Diminutions des ressources spéciales		
Flux de trésorerie provenant des activités de ft	<u>0</u>	<u>7 000 000</u>
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités		
Variation de trésorerie	<u>411 928</u>	<u>3 068 388</u>
Trésorerie de début d'exercice	<u>347 558</u>	<u>-2 720 830</u>
Trésorerie de fin d'exercice	<u>759 486</u>	<u>347 558</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES
AU 31 DECEMBRE 2004

1- PRESENTATION DE LA SOCIETE :**Dénomination :** LLOYD TUNISIEN**Forme juridique :** Société Anonyme**Capital Social :** 10 000 000 DT**Siège Social :** Immeuble Lloyd – Av. Tahar Haddad**Matricule fiscal :** 002395T/M/000**Registre de commerce :** B1163651997

Lloyd Tunisien-(suite)-

Objet social : Compagnie multi-branches qui opère dans le marché tunisien depuis juin 1945, elle a pour objet de mettre à la disposition de l'économie nationale les couvertures nécessaires pour faire face aux multiples risques aux quels sont soumis les biens et les personnes notamment :

- La branche automobile
- La branche IRDS (Incendie, Individuels accidents, Risques divers, Risques spéciaux et Vol)
- La branche maritime et transport
- La branche groupe maladie invalidité
- La branche Vie

Effectif : 150

2- FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE :

L'exercice 2004 a été marqué par les événements majeurs suivants :

- Changement d'actionariat : Le 31 décembre 2004, la Compagnie Financière d'Investissement a acquis auprès de TPR 36,55% du capital du LLOYD TUNISIEN et devient par conséquent actionnaire majoritaire.

Au 31 décembre 2004, le capital de la compagnie se répartit comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Proportion
Compagnie financière d'investissement (CFI)	731 000	36,55%
Best Ré	498 758	24,94%
ATB	229 256	11,46%
Groupe Tunisien Profilé Aluminium (TPR)	208 262	10,41%
SEFINA "SICAF"	148 758	7,44%
Société SETCAR	119 000	5,95%
Autres	64 966	3,25%
TOTAL	2 000 000	100,00%

- Changement de Direction Générale : Au cours du 4ème trimestre 2004, le Conseil d'Administration a opéré un changement de l'équipe de management. Il a été mis fin au mandat de Best Ré en tant que partenaire technique et managériale. Un nouveau Directeur Générale (Mr Mohamed Aziz Mamlouk) a été nommé en remplacement de Mr Mohamed Limam.
- Reconstitution du capital humain : Le changement de gestion opéré en 2004 a été suivi par une réorganisation de la compagnie à travers la nomination de 7 nouveaux directeurs ayant une expérience dans le secteur et le recrutement de 8 jeunes cadres.

3- PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

Les états financiers du Lloyd Tunisien arrêtés au 31 décembre 2004 et présentés ci-dessus sont établis conformément aux règles prévues par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises et à l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leurs représentations ;

3.1- Les actifs incorporels et corporels

Les actifs incorporels et corporels d'exploitation sont inscrits à l'actif pour leur coût d'acquisition. Ils font l'objet d'un amortissement linéaire selon les taux suivants :

Désignation	Taux
Logiciel	33%
Autres immobilisations incorporelles	33%
Matériel de transport	20%
Inst. Gén. Agt & Aménagem.	10%
Equipement de bureau	10%
Matériel informatique	15%

3.2- Placements

3.2.1- Placements immobiliers

Les placements immobiliers constitués par les terrains et les constructions d'exploitation et hors exploitation sont inscrits à l'actif du bilan pour leurs prix d'acquisitions. Les immeubles font l'objet d'un amortissement linéaire sur une durée de 20 ans.

3.2.2- Bons, Obligations et Titres à Revenus Fixes

Les bons, obligations et autres titres à revenus fixes sont portés à l'actif pour leurs prix d'acquisitions hors frais accessoires sur achats et hors coupons courus à l'achat.

Lloyd Tunisien-(suite)-

3.2.3- Titres à revenus variables

Ils sont portés à l'actif pour leurs prix d'acquisitions hors frais accessoires sur achats. A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation de ces placements à leur valeur d'usage. Cette dernière correspond à la valeur déterminée sur la base du cours moyen pondéré des transactions qui ont eu lieu au cours du mois qui précède la date de clôture du bilan pour les titres cotés en bourse et à la valeur mathématique calculée sur la base des états financiers des sociétés dans laquelle Lloyd Tunisien détient une participation pour les actions et titres non cotés.

Les moins values dégagées par rapport aux coûts historiques font l'objet de provisions constatées par conséquent en résultat de l'exercice. Les plus values latentes ne sont pas portées en résultat de l'exercice.

3.3- Créances nées des opérations d'assurance directe

3.3.1- Arriérés agences

Les arriérés agences font l'objet d'une provision calculée en tenant compte de l'ancienneté des arriérés. Les bases de calcul des provisions tiennent comptes des règlements postérieurs, des commissions à payer aux agents et de la décote de la taxe d'assurance.

3.3.2- Primes contentieuses

Ce compte enregistre le montant des primes émises et non encore réglées par les clients de la compagnie.

Les primes contentieuses font l'objet d'une provision à hauteur de 90% présentée à l'instar des provisions et des amortissements en déduction de ces primes. La variation de l'exercice du « compte primes à annuler » est portée en déduction des revenus de la compagnie.

3.3.3- Créances douteuses sur agents généraux

Ce compte enregistre les créances de la compagnie sur des agences éteintes, ces créances mises en relief à l'occasion de l'opération d'apurement menée lors de la privatisation de la compagnie sont totalement provisionnées.

3.4- Effets et chèques en portefeuille

3.4.1- Effets et chèques impayés

Les effets et chèques impayés sont présentés parmi les avoirs en banques, CCP, chèques et caisses. Les effets et chèques impayés sont examinés au cas par cas. Ceux estimés irrécupérables font l'objet d'une provision pour dépréciation.

3.4.2- Effets à recevoir

Les effets à recevoir sont présentés parmi les avoirs en banques, CCP, chèques et caisses.

3.5- Provisions techniques

3.5.1- Provisions Techniques Assurance Vie

3.5.1.1- Provisions Mathématiques

Cette provision correspond à la différence, à la date d'inventaire, entre la valeur actuelle des engagements pris par la compagnie y compris la participation aux bénéfices d'une part, et la valeur actuelle des engagements pris par les assurés à savoir les primes futures à verser d'autre part.

Cette provision est calculée par contrat selon les formules actuarielles prévues par la fiche technique allouée à chaque catégorie de contrat et certifiées par un actuaire.

3.5.1.2- Provisions pour sinistres à payer

Cette provision enregistre le montant de la dette du Lloyd Tunisien envers les assurés au titre des sinistres survenus, rachats et arrivés à échéance déclarés jusqu'à la date de clôture des états financiers mais non encore réglés à cette date. Ce montant tient compte des frais de règlement de ces sinistres à engager par la compagnie.

3.5.1.3- Recours à encaisser

Ce compte enregistre les prévisions de récupération d'indemnités ou parties d'indemnités de sinistres, suite à l'acquisition des droits des assurés vis-à-vis des tiers (subrogation) ou de l'obtention de la propriété légale des biens assurés (sauvetage).

3.5.2- Provisions Techniques Assurance Non Vie

Ces provisions sont déterminées en brut de réassurance. La part à la charge des réassureurs figure à l'actif du bilan.

3.5.2.1 Provision pour primes non acquises

La provision pour primes non acquises est destinée à constater, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des primes émises et des primes restant à émettre se rapportant à la période comprise entre la date d'inventaire et la date de la prochaine échéance de prime ou, à défaut, du terme du contrat.

Elle est calculée séparément pour chaque contrat d'assurance sur la base de la méthode du prorata temporis appliqué aux primes qui chevauchent en faisant jouer la réassurance et ce conformément à l'article 17 de l'arrêté du Ministre des Finances du 27 février 2001.

Dans une première phase, le calcul est réalisé sur la base des primes nettes de cessions ou rétrocessions puis dans une seconde phase sur la base de la partie des primes cédées ou rétrocedées.

3.5.2.2- Provision pour sinistres à payer

Les provisions pour sinistres à payer constituent la dette de la compagnie envers ses assurés, principalement pour les sinistres déclarés mais non encore décaissés. Elles correspondent à une évaluation du montant qui sera versé postérieurement à la clôture au titre des événements survenus antérieurement à la clôture de l'exercice.

Ces provisions comportent trois types de sinistres restant à payer :

- les sinistres dont l'évaluation est définitive, connue et pour lesquels il ne demeure que le mouvement de trésorerie à générer ;
- les sinistres pour lesquels l'évaluation n'est pas définitive et ayant fait ou non l'objet de règlements partiels ; et

Lloyd Tunisien-(suite)-

- les sinistres survenus antérieurement à la clôture mais dont la survenance n'a pas été portée, à la date de clôture, à la connaissance de l'entreprise. Il s'agit des sinistres tardifs.

Ces montants tiennent compte des frais de gestion à engager par la compagnie pour couvrir les charges de gestion futures des contrats qui ne sont pas couverts par des chargements sur primes ou par des prélèvements sur les produits financiers attendus.

L'évaluation des provisions pour sinistres à payer, au titre des différentes branches, est effectuée conformément à l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001 fixant le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation ainsi que les dispositions de la norme comptable 29 relative aux provisions techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurances.

3.5.2.3- Provision d'égalisation

Cette provision est constituée, conformément aux dispositions des articles 11 et 25 de l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation, au titre du risque décès pour l'assurance groupe et du risque grêle. Cette provision est destinée à assurer la péréquation des résultats suite aux fluctuations des taux de sinistres pour les exercices à venir ou pour couvrir des risques spéciaux.

La dotation annuelle au titre de cette provision est calculée par prélèvement de 75% sur l'excédent technique éventuel apparaissant dans la catégorie concernée jusqu'au moment où la provision sera égale ou supérieure à 200% des primes ou cotisations d'assurance de l'exercice.

Par excédent brut de la branche, on entend, la différence entre les primes acquises de l'exercice et la somme des charges de sinistres et des autres coûts rattachés à la branche tels qu'ils ressortent après la répartition des charges par nature.

3.5.2.4- Provision pour participation aux bénéficiaires et ristournes

Elle correspond aux montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous la forme de participations aux bénéficiaires et de ristournes.

3.5.2.5- Autres provisions techniques

Ces provisions regroupent la provision mathématique des rentes, la provision pour risque d'exigibilité et la provision pour risques en cours.

a. La provision mathématique des rentes :

Il s'agit des montants qui seront versés, postérieurement à la date de clôture, sous forme de rentes et accessoires de rentes aux victimes des accidents de travail et accidents de circulation survenus avant la date de clôture.

La provision mathématique des rentes au titre des accidents de travail correspond à la valeur actuelle probable des rentes à payer. Elle est calculée en appliquant au montant de la rente trimestrielle le coefficient d'âge prévu par l'arrêté des secrétaires d'Etat aux Finances et aux Affaires Sociales du 17 avril 1958, fixant la valeur de rachat des rentes allouées aux victimes d'accidents de travail ou à leurs ayants droits.

La provision mathématique des rentes au titre des accidents de circulation correspond à la différence entre le montant total de la rente à payer durant la période d'indemnisation déduction faite des montants déjà payés.

b. La provision pour risque d'exigibilité :

La provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques correspond à la différence calculée pour les placements entre le montant global de la valeur de marché et la valeur comptable nette des titres concernés quand cette différence est négative.

Cette provision est destinée à couvrir le risque que la compagnie ne soit plus en mesure d'honorer ses engagements, en cas d'augmentation rapide du rythme de règlement des sinistres et/ou des rachats, du fait de l'évaluation de ses placements à la valeur d'usage et non à la valeur de marché.

c. La provision pour risques en cours :

Cette provision est constatée sur les catégories d'assurance dégagant un résultat déficitaire. En effet, la compagnie rapporte pour chacune des catégories d'assurance, le montant total des charges de sinistres rattachés à l'exercice courant et à l'exercice précédent, et des frais d'administration autres que ceux immédiatement engagés et frais d'acquisition imputables à l'exercice courant et à l'exercice précédent, au montant des primes émises au cours de ces exercices corrigé de la variation sur la même période, des primes restant à émettre, des primes à annuler et de la provision pour primes non acquises. Les branches ayant un rapport supérieur à 100% font l'objet d'une provision pour risques en cours. Cette provision est calculée en appliquant la partie du rapport excédent les 100% au montant de la provision pour primes non acquises de la branche.

3.5.2.6 Recours à encaisser

Ce compte enregistre les prévisions de remboursement d'indemnités ou parties d'indemnités de sinistres versées au titre d'un sinistre auprès de la personne qui en a été responsable.

3.6- Comptes de régularisation

3.6.1- Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition reportés, correspondent à la fraction, non imputables à l'exercice, des frais engagés par la compagnie lors de l'émission des primes. Ces frais reportés ont été calculés, conformément aux dispositions de la norme comptable n°28 relative aux revenus dans les entreprises d'assurance et/ou de réassurance, sur la base des commissions et des autres coûts internes d'acquisition tels qu'ils ressortent de la répartition des charges par destination. La fraction de ces frais qui a été reportée aux exercices ultérieurs en actif du bilan a été dégagée en multipliant les charges précitées au rapport entre, d'une part, les primes non acquises de l'exercice, et les primes émises corrigées des primes restant à émettre et des primes à annuler de la même période d'autre part.

3.6.2- Report de commissions reçues des réassureurs

Ce compte enregistre les commissions reçues des réassureurs sur les primes non acquises cédées aux réassureurs.

Lloyd Tunisien-(suite)-

4- NOTE SUR LE BILAN :**4.1- ACTIFS****AC1 : Les actifs incorporels**

Le solde de la rubrique « actifs incorporels nets » s'élève au 31 décembre 2004 à 368 012 DT contre 42 813 DT en 2003. L'augmentation de 325 199 DT se détaille comme suit :

Libellé	2004	2003	Variation
Actifs incorporels			
Investissements de recherches et développements	7 590	7 590	0
Concessions, brevets, licences et marques	602 538	184 448	418 090
Total actifs incorporels bruts	610 128	192 038	418 090
Amortissements	-242 116	-149 225	-92 891
Total actifs incorporels nets	368 012	42 813	325 199

L'augmentation importante des actifs incorporels bruts revient essentiellement à l'acquisition d'un logiciel de production.

AC2 : Les actifs corporels

Le solde de la rubrique « actifs corporels nets » s'élève au 31 décembre 2004 à 627 967 DT contre 487 061 DT en 2003. La variation étant de 140 906 DT se détaille comme suit :

Libellé	2004	2003	Variation
Actifs corporels d'exploitation			
Installations techniques et machines	1 323 512	1 097 403	226 109
Autres installations, outillages et mobiliers	374 196	340 283	33 913
Actifs corporels d'exploitation bruts	1 697 708	1 437 686	260 022
Amortissements	-1 069 741	-950 625	-119 116
Actifs corporels nets	627 967	487 061	140 906

L'augmentation des actifs corporels en 2004 est due essentiellement à une acquisition importante de matériel informatique pour 105 690 DT, des Aménagements Agencements et Installations pour 69 659 DT, du matériel de transport pour 50 760 DT et autres installations outil & mobiliers pour 33 913 DT.

AC3 : Les placements

Le solde des placements nets s'élève au 31 décembre 2004, à 32 541 541 DT contre 24 119 855 DT au 31 décembre 2003, soit une variation de 8 421 686 DT :

Libellé	2004	2003	Variation
Placements			
Terrains et constructions	5 529 941	5 529 941	0
Actions, titres à RV & parts FCP	5 560 908	2 292 397	3 268 511 (i)
Obligations et titres à revenus fixes	23 020 662	17 854 000	5 166 662 (ii)
Prêts aux personnels	50 940	53 170	- 2 230
Dépôts et cautionnements	30 088	28 789	599
Total placements bruts	34 192 539	25 758 297	8 434 242
Amortissements et provisions	- 1 650 998	- 1 638 442	- 12 556 (iii)
Placements nets	32 541 541	24 119 855	8 421 686

(i) La variation des actions, titres à revenus variables et parts FCP correspond essentiellement à l'acquisition de 9 337 SANADET SICAV – ATB, pour une valeur de 1 000 030 DT, de 20 762 actions AXIS Trésorerie pour une valeur de 2 201 474 DT, de 4 809 CAP Obligataire SICAV pour une valeur de 499 900 DT et de 91 titres AXIS Capital Protégé pour une valeur de 99 977 DT. Le tout, en plus d'une acquisition de 6 156 actions UIB pour une somme de 61 560 DT qui a eu lieu en décembre 2004.

Par ailleurs, les actions SIAME et SOMOCER ont été totalement vendues en 2004.

Lloyd Tunisien-(suite)-

(ii) En 2004, les obligations et les titres à revenus fixes se détaillent comme suit :

Obligations non cotés	685 000
Bon de Trésor	21 335 662
Billets de Trésorerie	500 000
Bon de caisse	500 000
Total	23 020 662

(iii) La variation des amortissements et des provisions se détaille comme suit :

Libellé	2004	2003	Variation	
Amort. Immeubles bâtis hors Exploitation	945 005	833 959	111 046	
Amort. Immeubles bâtis d'exploitation	174 384	159 709	14 675	
Total des amortissements des Immeubles	1 119 389	993 668	125 721	(a)
Provisions / Actions et titres cotés	368 052	481 217	-113 165	(b)
Provisions / Actions et titres non cotés	110 136	110 136	0	(c)
Provision / Prêts aux personnels	49 704	49 704	0	
Provision / Dépôts et cautionnements	3 717	3 717	0	
Total des provisions	531 609	644 774	-113 165	
Total des amortissements et des Provisions	1 650 998	1 638 442	12 556	

(a) La variation des amortissements des immeubles correspond à la dotation aux amortissements de l'exercice.

(b) Les actions et titres cotés sont évalués à la clôture aux cours boursiers moyens du mois de décembre 2004. Les plus values dégagées ne sont pas comptabilisées. Les moins values dégagées par rapport aux coûts historiques font l'objet de provisions constatées en résultat de l'exercice.

La provision pour dépréciation des titres et actions cotés se détaille comme suit :

Provision pour dépréciation actions STAR	362 136
Provision pour dépréciation actions STB	5 916
Total	368 052

(c) Les actions et titres non cotés sont évalués à leurs valeurs mathématiques calculées sur la base des bilans des sociétés en question. Les plus values dégagées ne sont pas comptabilisées. Les moins values dégagées par rapport aux coûts historiques font l'objet de provisions et constatées par conséquent au résultat de l'exercice. Les moins values dégagées sont totalement provisionnées pour un montant de 110 136 DT.

AC5 : Part des réassureurs dans la provision technique

Cette rubrique enregistre la part des réassureurs et des co-assureurs dans les réserves pour primes non acquises et dans les réserves pour sinistres à payer.

La variation de cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	2004	2003	Variation
Provision sinistres non vie	3 335 419	2 309 504	1 025 915
Provision pour primes non acquises et primes à annuler	779 996	864 852	-84 856
Provision assurance vie	44 718	27 352	17 366
Total	4 160 133	3 201 708	958 425

AC6 : Créances

Le solde net de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2004 à 24 019 256 DT contre 20 903 507 DT au 31 décembre 2003. La variation de 3 115 749 DT se détaille comme suit :

Libellé	2004	2003	Variation
Créances			
Créances nées des opérations d'assurance directe	31 666 299	26 266 914	5 399 385 A
Créances nées des opérations de réassurance	1 388 580	1 139 622	248 958
Autres créances	4 166 106	2 877 186	1 288 920 B
Total des créances brutes	37 220 985	30 283 722	6 937 263
Provisions pour dépréciation des créances	-13 201 729	-9 380 215	-3 821 514 C
Créances nettes	24 019 256	20 903 507	3 115 749

Lloyd Tunisien-(suite)-

A. Créances nées des opérations d'assurance directes

Le solde brut des créances nées des opérations d'assurance directe s'élève au 31 décembre 2004 à 31 666 299 DT contre 26 266 914 DT au 31 décembre 2003. La variation de 5 399 385 DT se détaille comme suit :

Libellé	2004	2003	Variation	
Créances nées des opérations d'assurance directe				
Primes acquises et non émises	1 350 391	1 005 504	344 887	(i)
Autres créances nées des opérations d'assurance directe	29 047 817	23 993 319	5 054 498	(ii)
Créances douteuses sur agents généraux	1 268 091	1 268 091	0	(iii)
Total des créances brutes	31 666 299	26 266 914	5 399 385	

(i) Le solde des primes acquises et non émises s'élève au 31 décembre 2004 à 1 350 391 DT contre 1 005 504 DT au 31 décembre 2003 soit une hausse de 344 887 DT.

(ii) Les autres créances nées des opérations d'assurances directes se détaillent comme suit :

Libellé	2004	2003	Variation	
Autres créances nées des opérations d'Ass Directe				
Arriérés agences	21 767 355	17 629 579	4 137 776	(a)
Primes contentieuses	6 135 797	5 718 699	417 098	(b)
Autres créances nées des opérations d'AD	1 144 665	645 041	499 624	(c)
Total des créances brutes	29 047 817	23 993 319	5 054 498	

(a) Les arriérés agences font l'objet d'une provision calculée en tenant compte de l'ancienneté des arriérés. Les bases de calcul des provisions tiennent compte des règlements postérieurs, des commissions à payer aux agents et de la décote de la taxe d'assurance. Les arriérés agences sont provisionnés pour un montant de 5 742 688 DT.

(b) Le solde des primes contentieuses s'élève au 31 décembre 2004 à 6 135 797 DT contre 5 718 699 DT au 31 décembre 2003 soit une augmentation de 417 098 DT.

A fin décembre 2004, la compagnie a constaté une provision cumulée au titre des primes contentieuses d'un montant de 6 016 706 DT, soit 90% des primes en « retours non paiements » de chaque exercice.

(c) Les autres créances sont ventilées comme ci-après :

Libellé	2004	2003	Variation
Compte courant agents	781 910	291 937	489 973
Sinistres à la disposition des agents	117 809	117 809	0
Compte d'attente à régulariser	244 946	235 295	9 651
Total	1 144 665	645 041	499 624

(iii) Il s'agit des créances douteuses sur les agences clôturées, issues de l'opération d'apurement menée lors de la privatisation de la compagnie en 2001. Ces créances douteuses nettes totalisent 1 268 091 DT :

Soldes débiteurs	2 149 903
Soldes créditeurs	- 881 812
Total	1 268 091

La compagnie a constaté une provision pour dépréciation sur ces créances nettes pour un montant de 1 265 728 DT.

B. Autres créances :

Libellé	2004	2003	Variation	
Personnel	105 834	43 693	62 141	(i)
Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités pub	1 890 730	1 642 769	247 961	(ii)
Débiteurs divers	2 169 542	1 190 725	978 817	(iii)
Total des créances brutes	4 166 106	2 877 187	1 288 919	
Provision pour dépréciation	-176 607	-110 873	-65 734	
Total des créances nettes	3 989 499	2 766 314	1 223 185	

(i) Ce montant correspond essentiellement aux avances et acomptes accordés au personnel. Ces avances et acomptes sont provisionnés à concurrence de 8 290 DT.

(ii) Le solde des créances envers l'Etat, Organismes de Sécurité Sociale et Collectivité Publiques s'élève au 31 décembre 2004 à 1 890 730 DT contre 1 642 769 DT en 2003, soit une augmentation de 247 961 DT. Cette variation se détaille comme suit :

Lloyd Tunisien-(suite)-

Libellé	2004	2003	Variation
Etat impôt et taxe droit de patente	1 884 996	1 642 635	242 361
Prêt logement	4 866	134	4 732
CAVIS	868	0	868
Total	1 890 730	1 642 769	247 961

(iii) Le solde des débiteurs divers bruts s'élève au 31 décembre 2004 à 2 169 542 DT contre 1 190 725 DT au 31 décembre 2003, soit une augmentation de 978 817 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2004	2003	Variation	
Débiteurs divers FGA	4 312	4 312	0	(a)
Autres débiteurs divers	682 841	430 631	252 210	(b)
Débiteurs, location immeubles	139 273	142 225	- 2 952	(c)
Débiteurs, règlements sinistres	37 801	37 801	0	(d)
Débiteurs, sinistres IDA	1 303 323	575 756	727 567	(e)
Fournisseurs	1 992		1 992	(f)
Débiteurs divers bruts	2 169 542	1 190 725	978 817	
Provision pour dépréciation	- 168 317	- 102 583	-65 734	
Débiteurs divers nets	2 001 225	1 088 142	913 083	

(a) Le solde de ce compte est totalement provisionné.

(b) Le solde du compte « autres débiteurs divers » se détaille comme suit :

Débiteurs divers blocage saisie	405 115
Débiteurs, blocage prêt BOUDERBALA	25 000
Débiteurs divers RECV ACT JUDI	102 180
Débiteurs divers trésorerie générale	106 217
Débiteurs divers participation siège FTUSA	44 286
Autres	43
Total	682 841

Ce compte est provisionné à concurrence de 17 734 DT.

(c) Le solde des débiteurs location immeubles est provisionné à concurrence de 108 470 DT.

(d) Ce compte enregistre des règlements sinistres sur exercices antérieurs. Le solde de ce compte s'élève à 37 801 DT et est totalement provisionné.

(e) Ce compte enregistre les paiements sinistres, en application des conventions IDA, au lieu et place des autres compagnies.

C. Les provisions pour dépréciation des créances :

Les provisions pour dépréciation des créances se détaillent comme suit :

Libellé	2004	2003	Variation	
Primes à annuler et provisions pour dépréciation / Arr AG	11 759 394	8 003 614	3 755 780	(i)
Provision pour dépréciation créances douteuses / AG	1 265 728	1 265 728	0	(ii)
Total des provisions sur créances nées d'opération d'Assurance Directe	13 025 122	9 269 342	3 755 780	
Provision pour dépréciation des autres créances	176 607	110 873	65 734	(iii)
Total des provisions pour dépréciation des créances	13 201 729	9 380 215	3 821 514	

(i) Les primes à annuler et provisions pour dépréciation des autres créances nées des opérations d'assurances directes s'élèvent au 31 décembre 2004 à 11 759 394 DT contre 8 003 614 DT en 2003. La variation de 3 755 780 DT se détaille comme suit :

Libellé	2004	2003	Variation	
Provisions sur arriérés agences	5 742 688	2 856 785	2 885 903	(a)
Prov pour dépréciation créances contentieux primes	6 016 706	5 146 829	869 877	(b)
Total	11 759 394	8 003 614	3 755 780	

(a) Cette provision est calculée en tenant compte de l'ancienneté des arriérés.

Lloyd Tunisien-(suite)-

- (b) La compagnie a évalué le montant de la provision pour dépréciation des créances contentieuses primes à 6 016 706 DT calculé à hauteur de 90% sur la base des primes contentieuses et des primes retournées pour motif technique sur exercices antérieurs.
- (ii) Le Lloyd Tunisien a maintenu en 2004 la provision pour dépréciation sur les créances douteuses nettes, des agents généraux d'un montant de 1 265 728 DT.
- (iii) La provision pour dépréciation des autres créances se détaille comme suit :

Provision pour dépréciation/ débiteurs, location immeubles	108 470
Provision pour dépréciation/ autres débiteurs divers	17 734
Provision pour dépréciation/ débiteurs, règlements sinistres / exercices antérieurs	37 801
Provision pour dépréciation FGA	4 312
Provision pour dépréciation/ personnel	8 290
Total	176 607

AC7 : Les autres éléments d'actifs

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2004 à 10 139 366 DT contre 4 925 882 DT au 31 décembre 2003, soit une variation de 5 213 484 DT se détaillant comme suit :

Libellé	2004	2003	Variation	
Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse	8 900 742	4 435 275	4 465 467	A
Charges reportées	2 166 700	1 424 340	742 360	B
Comptes de régularisation actifs	871 627	341 346	530 281	C
Total des autres éléments d'actifs bruts	11 939 069	6 200 961	5 738 108	
Provisions / autres éléments d'actifs	-1 799 703	-1 275 079	-524 624	
Total des autres éléments d'actifs nets	10 139 366	4 925 882	5 213 484	

A. Les avoirs en banques, CCP, chèques et caisse

Le solde brut de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2004 à 8 900 743 DT contre 4 435 275 DT au 31 décembre 2003. La variation de 4 465 468 DT se détaille comme suit :

Libellé	2004	2003	Variation	
Effets à recevoir	3 759 826	1 496 309	2 263 517	(i)
Effets et chèques impayés	2 720 629	2 127 704	592 925	(ii)
Banques	2 401 145	798 138	1 603 007	(iii)
CCP et chèques postaux	17 823	12 687	5 136	(iv)
Caisses	1 319	437	882	(v)
Total des avoirs bruts	8 900 742	4 435 275	4 465 467	
Provision / effets et chèques impayés	-1 786 601	-1 264 740	- 521 861	(ii)
Total des avoirs nets	7 114 141	3 170 535	3 943 606	

- (i) Les effets à recevoir ont fait l'objet d'un inventaire physique au 31 décembre 2004.
- (ii) Le solde brut des effets et chèques impayés s'élève au 31 décembre 2004 à 2 720 629 DT contre 2 127 704 DT au 31 décembre 2003. Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	2004	2003	Variation
Effets et chèques impayés bruts	2 720 629	2 127 704	592 925
Provisions/ effets et chèques impayés	-1 786 601	-1 264 740	- 521 861
Effets et chèques impayés nets	934 028	862 964	71 064

Les effets impayés sont examinés au cas par cas et sont provisionnés à concurrence des montants jugés irrécouvrables soit 1 539 277 DT, les chèques impayés sont provisionnée à concurrence de 247 324 DT.

- (iii) Le solde des comptes banques s'élève au 31 décembre 2004 à 2 401 145 DT contre 798 138 DT au 31 décembre 2003. La variation de 1 603 007 DT se détaille comme suit :

Libellé	2004	2003	Variation
ATB Centrale	1 454 136	19 810	1 434 326
ATB LAC	334 862	2 552	332 310
UIB Sfax	175 635	58 749	116 886
STB Africa	126 495	12 375	114 120
UIB Sousse	99 571	50 621	48 950
UIB agence MISR NC 3900714091	93 797	93 840	-43
ATB Compte en devise N° 471148-0011-85	80 504	71 397	9 107
BNA Tunis	17 830	12 259	5 571
Autres comptes bancaires	18 315	476 535	-458 220
Total	2 401 145	798 138	1 603 007

Lloyd Tunisien-(suite)-

(iv) Le solde des comptes CCP se détaille comme suit :

Libellé	2004	2003	Variation
Chèques Postaux 7704	11 321	9 355	1 966
Chèques Postaux 57068	5 463	2 282	3 181
CCP -CX 2814/18	1039	1 050	-11
Total	17 823	12 687	5 136

(v) Le solde des comptes caisses se détaille comme suit :

Libellé	2004	2003	Variation
Caisse Siège	1	239	-238
Caisse Sousse	66	66	0
Caisse Agence Sfax	1 252	132	1120
Total	1 319	437	882

B. Les charges reportées

Le solde des comptes charges reportées s'élève au 31 décembre 2004 à 2 153 598 DT contre 1 414 001 DT au 31 décembre 2003. La variation de 739 597 DT se détaille comme suit :

Libellé	2004	2003	Variation
Frais d'acquisitions reportés	2 150 836	1 408 476	742 360 (i)
Autres charges à répartir	15 864	15 864	0
Total des charges reportées	2 166 700	1 424 340	742 360
Amortissements	- 13 102	- 10 339	- 2 763
Total des charges reportées nettes	2 153 598	1 414 001	739 597

(i) Ce compte enregistre la partie afférente aux primes non acquises, des commissions et des frais d'acquisition engagés par la compagnie. Ces frais seront reportés aux exercices de rattachement de ces primes.

C. Les comptes de régularisation actifs

Le solde des comptes de régularisation actifs s'élève au 31 décembre 2004 à 871 627 DT contre 341 346 DT au 31 décembre 2003. L'augmentation de 530 281 DT se détaille comme suit :

Libellé	2004	2003	Variation
Intérêts et loyers acquis non échus	544 393	203 063	341 330 (i)
Autres comptes de régularisation	327 234	138 283	188 951 (ii)
Total des comptes de régularisation actifs	871 627	341 346	530 281

(i) Le solde de ce compte se détaille comme suit :

Intérêts à recevoir sur bons de trésor	272 362
Intérêts à recevoir sur obligations	27 470
Intérêt à recevoir sur comptes courants bancaires	29 346
Dividendes à recevoir	215 215 (a)
Total	544 393

(a) Les dividendes à recevoir au 31 décembre 2004 s'élevant à 215 215 DT correspondent à des dividendes à recevoir au titre de l'exercice 2004 estimés par référence aux dividendes 2003 distribués en 2004.

(ii) Ce compte enregistre les charges comptabilisées d'avance.

4.2- CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS**CP : Les capitaux propres avant résultat de l'exercice**

Les capitaux propres de la compagnie ainsi que les mouvements y afférents se détaillent au 31 décembre 2004 comme suit :

Libellé	2004	2003	Variation
Capital social	10 000 000	10 000 000	0
Réserves et primes liées au capital	40 000	40 000	0
Résultats reportés	-21 568 349	-17 994 917	-3 573 432 (i)
Capitaux propres avant résultat de l'exercice	-11 528 349	-7 954 917	-3 573 432
Résultat net de l'exercice	-24 352 141	-3 573 432	-20 778 709
Capitaux propres après résultat de l'exercice	-35 880 490	-11 528 349	-24 352 141

Lloyd Tunisien-(suite)-

Les capitaux propres avant résultat de l'exercice s'élève au 31 décembre 2004 à (11 528 349) DT contre (7 954 917) DT en 2003. Cette diminution de 3 573 432 DT est due à une diminution des résultats reportés.

(i) Les résultats reportés au 31 décembre 2004 ont accusé une diminution de 3 573 432 DT, due à l'affectation du résultat déficitaire de l'exercice 2003 telle que décidée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 février 2005. Les résultats reportés au 31 décembre 2004 se détaillent comme suit :

Libellé	2004	2003	Variation
Résultats reportés	-20 058 722	-16 758 594	-3 300 128
Amortissements différés	-1 509 627	-1 236 323	- 273 304
	-21 568 349	-17 994 917	-3 573 432

PA2 : Les provisions pour autres risques et charges

Le solde des provisions pour autres risques s'élève au 31 décembre 2004 à 433 995 DT contre 387 967 DT en 2003 soit une augmentation de 46 029 DT. Cette rubrique enregistre le risque de paiement de pénalités fiscales et sociales et d'indemnité de licenciement de personnel. Elle se détaille comme suit :

Libellé	2004
Solde provisions pour autres risques et charges 2003	387 967
Reprise provisions sur 2003 et ant	- 30 556
Constitution provisions 2004	76 584
Pénalité CNSS	32 111
Pénalité taxe unique	44 473
Solde provisions pour autres risques et charges 2004	433 995

PA3 : Les provisions techniques

Le solde des provisions techniques s'élève au 31 décembre 2004 à 89 745 376 DT contre 49 554 215 DT en 2003 soit une hausse de 40 191 161 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2004	2003	Variation
Provisions techniques assurance non vie	88 070 525	47 727 032	40 343 493 A
Provisions techniques assurance vie	1 674 851	1 827 183	-152 332 B
Total	89 745 376	49 554 215	40 191 161

A. Provisions techniques assurance non vie

Les provisions techniques de l'assurance non vie se détaillent comme suit :

Libellé	2004	2003	Variation
Provisions pour primes non acquises	13 331 409	9 320 885	4 010 524 (i)
Provisions pour sinistres à payer (non vie)	65 214 220	31 129 534	34 084 686 (ii)
Provisions pour part bces et ristournes (non vie)	322 449	281 723	40 726
Provisions pour égalisation et équilibrage	568 038	568 038	0
Autre provisions techniques (non vie)	8 634 409	6 426 852	2 207 557 (iii)
Total	88 070 525	47 727 032	40 343 493

(i) L'augmentation de la provision pour primes non acquises de 4 010 524 DT se détaille par branche comme suit :

Libellé	2004	2003	Variation
Provision pour PNA RD	548 647	383 541	165 106
Provision pour PNA Auto	11 930 489	8 004 053	3 926 436
Provision pour PNA Incendie	706 833	817 025	-110 192
Provision pour PNA Transport	122 022	0	122 022
Provision pour PNA autres branches	23 419	116 266	-92 847
	13 331 409	9 320 885	4 010 524

(ii) L'augmentation des provisions pour sinistres non vie de 34 084 686 DT se détaille, par branche comme suit :

Lloyd Tunisien-(suite)-

Libellé	2004	2003	Variation
Provision pour sinistres RD	1 590 681	828 603	762 078
Provision pour sinistres Auto	62 242 392	30 368 657	31 873 735
Provision pour sinistres Incendie	815 389	286 721	528 668
Provision pour sinistres autres branches	565 758	-354 447	920 205
Total	65 214 220	31 129 534	34 084 686

Cette variation est due principalement à l'augmentation de la provision pour sinistres Auto qui se détaille comme suit :

Libellé	2004	2003	Variation
Provision pour SAP	43 522 290	20 371 157	23 151 133
Dossiers tardifs SAP	17 034 039	10 400 000	6 634 039
Provision pour frais de gestion sin / SAP	3 027 816	661 718	2 366 098
Recours à encaisser nets de provisions	-1 341 753	-1 064 218	-277 535
Total	62 242 392	30 368 657	31 873 735

(a) Les provisions pour sinistres tardifs auto se détaillent comme suit au 31 décembre 2004 :

Tardifs corporels	15 500 015
Tardifs matériels	1 534 024
Total	17 034 039

(iii) L'augmentation des autres provisions techniques de 2 207 557 DT se détaille comme suit :

Libellé	2004	2003	Variation
Provision mathématique des rentes	2 433 816	2 742 064	-308 248
Provision d'exigibilité des engagements techniques	0	454 211	-454 211
Provision pour risque en cours	6 200 593	3 230 577	2 970 016 (a)
Total	8 634 409	6 426 852	2 207 557

(a) La rubrique de provision pour risque en cours se détaille comme suit :

Libellé	2004	2003	Variation
Provision pour risque en cours Auto	6 199 795	3 230 577	2 969 218
Provision pour risque en cours Grêle	798	0	798
Total	6 200 593	3 230 577	2 970 016

B. Provisions techniques assurance vie

Les provisions techniques en assurance vie se détaillent comme suit :

Libellé	2004	2003	Variation
Provisions d'assurance vie	1 564 394	1 669 869	-105 475
Provisions pour sinistres à payer (vie)	110 457	155 068	-44 611
Provisions pour part aux bénéficiaires et ristournes (vie)	0	2 246	-2 246
Total	1 674 851	1 827 183	-152 332

PA5 : Les dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires

Le solde des dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires s'élève au 31 décembre 2004 à 4 160 133 DT contre 3 201 708 DT en 2003 soit une augmentation de 958 425 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2004	2003	Variation
Dettes/ Dépôts reçus des réassurances / PNA	1 016 856	940 171	76 685
Dettes/ Dépôts reçus des réassurances / PNA acceptées	- 192 143	- 47 967	- 144 176
Dettes/ Dépôts reçus des réassurances / SAP	3 370 300	2 354 826	1 015 474
Dettes/ Dépôts reçus des réassurances / SAP acceptées	- 34 880	- 45 322	10 442
Total	4 160 133	3 201 708	958 425

Lloyd Tunisien-(suite)-

PA6 : Les autres dettes

Le solde des autres dettes s'élève au 31 décembre 2004 à 11 440 153 DT contre 11 304 263 DT en 2003 soit une augmentation de 135 890 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2004	2003	Variation
Dettes nées d'opérations d'assurances directes	5 114 774	4 755 824	358 950 A
Dettes nées d'opérations de réassurances	664 654	1 451 731	-787 077
Autres dettes	5 660 725	5 096 708	564 017 B
Total	11 440 153	11 304 263	135 890

A. Les dettes nées d'opérations d'assurances directes

L'augmentation des dettes nées d'opérations d'assurances directes de 358 950 DT se détaille comme suit :

Libellé	2004	2003	Variation
Compte courant agents	400 014	265 619	134 395
FC compléments et autres C courant agents	105 178	105 178	0
Commissions à payer Agents	2 206 201	1 778 639	427 562
Compte Co-assureur LLOYD Apériteur	164 241	174 656	-10 415
Commissions à payer en co-assurance	67 004	64 804	2 200
Compte d'attente à régulariser agents	2 172 137	2 366 928	-194 791
Total	5 114 774	4 755 824	358 950

B. Les autres dettes

Le solde des autres dettes s'élève au 31 décembre 2004 à 5 660 725 DT contre 5 096 708 DT en 2003 soit une augmentation de 564 017 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2004	2003	Variation
Dépôts et cautionnements reçus	517 188	530 182	-12 994 (i)
Personnel	36 975	24 354	12 621
Etat, organismes sociaux et collectivités publiques	2 839 696	2 513 210	326 486 (ii)
Créditeurs divers	2 266 866	2 028 962	237 904 (iii)
Total	5 660 725	5 096 708	564 017

(i) La diminution des dépôts et cautionnements reçus de 12 994 DT se détaille comme suit :

Libellé	2004	2003	Variation
Dépôts et cautionnements reçus des agents	269 867	258 317	11 550
Dépôts de garantie reçus des assurés	231 891	256 091	-24 200
Dépôts de garantie reçus des locataires	15 430	15 774	-344
Total	517 188	530 182	-12 994

(ii) L'augmentation des dettes envers l'Etat, les organismes sociaux et les collectivités locales de 326 486 DT se détaille comme suit :

Libellé	2004	2003	Variation
Etat, taxe unique	679 698	1 258 988	-579 290
Droit d'enregistrement à payer / SAP (Auto)	1 901 074	852 130	1 048 944
Etat, impôts et taxes dir cpte ces	28 475	64 562	-36 087
Autres	83 451	204 774	-121 323
Dettes envers l'Etat	2 692 698	2 380 454	312 244
CNSS allocation familiale	103 552	109 456	-5 904
CNSS à payer	33 802	15 073	18 729
Charges sociales sur congés à payer	0	0	0
Autres	9 644	8 227	1 417
Dettes envers les organismes sociaux	146 998	132 756	14 242
Total dettes envers l'Etat et organismes sociaux	2 839 696	2 513 210	326 486

(iii) L'augmentation des dettes envers les créiteurs divers de 237 904 DT se détaille comme suit :

Lloyd Tunisien-(suite)-

Libellé	2004	2003	Variation
Créditeurs divers CONT FAT	794 364	794 364	0
Honoraires à payer / SAP (AUTO)	898 822	579 156	319 666
Charges à payer	359 789	237 073	122 716
Fournisseur ordinaire SAGEP	31 985	171 696	-139 711
Divers Fournisseurs ordinaires	124 106	139 024	-14 918
Autres créditeurs divers	57 801	107 649	-49 848
Dettes envers les créditeurs divers	2 266 866	2 028 962	237 904

PA7 : Les autres passifs

Les autres passifs se détaillent comme suit :

Libellé	2004	2003	Variation
Autres comptes de régularisation passifs	53 334	140 730	-194 064
Report Commissions Reçues Réassureurs	242 973	156 589	86 384
Concours bancaires et autres passifs financiers	1 660 801	463 704	1 197 097 (i)
Total	1 957 108	761 022	1 196 086

(i) Les concours bancaires et les autres passifs financiers se détaillent comme suit :

Libellé	2004	2003	Variation
Banque du Sud Compte N° 3440 4700205 2	996 205	42 447	953 758
UIB Vie Compte N° 3500711182	571 106	137 610	433 496
CITI BANK CPT N° 450-133-019	68 807	0	68 807
Banque UIB Afrique Compte N° 3500705808	9 635	271 095	-261 460
Banque SUD VIE Compte N° 381175	7 905	7 491	414
Autres banques	7 143	5 061	2 082
Total	1 660 801	463 704	1 197 097

5- NOTE SUR L'ETAT DE RESULTAT :**5.1- PRODUCTION****5.1.1- Primes Emises**

Les primes émises et acceptées nettes de cessions et rétrocessions s'élèvent à 46 426 958 DT au 31 décembre 2004 contre 28 656 743 DT au 31 décembre 2003, soit une augmentation de 62%.

5.1.2- Primes Acquisées**A. Primes Acquisées Non Vie**

En 2004, les primes acquises non vie, avant cessions et rétrocessions, s'élèvent à 46 631 035 DT contre 29 821 296 DT en 2003, soit une hausse de 56%.

Désignation	Montant		Var 04/03	
	2004	2003	Val	%
Primes Nettes Ex & Ant				
Risques Divers	1 487 149	1 025 687	461 462	44,99%
Automobile	40 223 502	22 912 767	17 310 735	75,55%
Acc. de travail				
Incendie	2 369 387	2 382 206	-12 819	-0,54%
Transport	2 144 527	1 718 449	426 078	24,79%
Grêle	92 932	79 900	13 032	16,31%
groupe	4 014 473	5 554 779	-1 540 306	-27,73%
Total	50 331 970	33 673 788	16 658 182	49,47%
Var Prov. Annulation Primes	-922 116	-544 214	-377 902	69,44%
Var Prov. PANE	1 231 705	-879 527	2 111 232	-240,04%
Total Primes Nettes	50 641 559	32 250 047	18 391 512	57,03%
Var Prov. PNA	-4 010 524	-2 428 751	-1 581 773	65,13%
Primes Acquisées	46 631 035	29 821 296	16 809 739	56,37%

Lloyd Tunisien-(suite)-

B. Primes Acquises Vie

Les primes acquises vie, avant cessions et rétrocessions, sont passées de 1 180 682 DT en 2004 contre 568 729 DT en 2003, soit une hausse de 81 %.

Désignation	Montant 2004	Montant 2003	Var 04/03	
			Val	%
Primes émises & acceptées nettes	1 145 384	597 397	547 987	91,73%
Var Prov. Annulation Primes	-30 056	-1 905	-28 151	1477,77%
Var Prov. PANE	65 355	-26 763	-57 399	214,47%
Primes Acquises	1 180 682	568 729	462 437	81,31%

5.2- CHARGES DES SINISTRES

Les sinistres payés en 2004 s'élèvent à 22 056 424 DT contre 24 762 410 DT en 2003 soit une diminution de 10,93 %. Cette baisse a touché toutes les branches, sauf pour le cas des branches vie et grêle qui ont enregistré une augmentation très importante mais qui n'a pas d'effet puisque leurs parts sont très faibles.

En ce qui concerne les sinistres payés de la branche automobile, ils représentent la part la plus élevée à savoir 76,85 % demeurant presque stables par rapport à l'exercice précédent. Les sinistres payés se détaillent par branches comme suit :

Désignation		2004		2003		Var 04/03 %
		Montant	Part en %	Montant	Part en %	
Affaires Directes Non Vie	Risques Divers	478 809	2,17%	856 407	3,46%	-44,09%
	Automobile	16 949 541	76,85%	16 732 033	67,57%	1,30%
	Acc de travail	6 515	0,03%	7 780	0,03%	-16,26%
	Incendie	256 969	1,17%	507 944	2,05%	-49,41%
	Transport	448 955	2,04%	664 578	2,68%	-32,45%
	Grêle	109 492	0,50%	4 421	0,02%	2376,63%
	groupe	3 437 136	15,58%	5 774 196	23,32%	-40,47%
	Total AD Non Vie	21 687 417	98,33%	24 547 359	99,13%	-11,65%
Accept*	Risques Divers	4 287	0,02%	3 875	0,02%	10,64%
	Incendie	154	0,00%	3 404	0,01%	-95,48%
	Total Acceptation Non Vie	4 441	0,02%	7 279	0,03%	-38,99%
Total Non Vie		21 691 858	98,35%	24 554 638	99,16%	-11,66%
Affaires Directes Vie	Vie	364 566	1,65%	207 772	0,84%	75,46%
	Total Vie	364 566	1,65%	207 772	0,84%	75,46%
Total Général		22 056 424	100,00%	24 762 410	100,00%	-10,93%

5.2.1- Charges des Sinistres non-vie

Désignation	2004	2003	Var 03/04	
			Valeur	%
Sinistres payés	21 691 858	24 554 638	-2 862 780	-11,66%
Versements de rentes	478 380	280 904	197 476	70,30%
Recours et sauvetages encaissés	-1 322 105	-945 620	-376 485	39,81%
Frais de Gestion des sinistres	3 733 977	1 608 472	2 125 505	132,14%
Participation aux résultats	156 357	117 706	38 651	32,84%
Prestations payées	24 738 467	25 616 100	-877 633	-3,43%
Provisions SAP (net de recours) à la clôture	65 214 220	31 129 534	34 084 686	109,49%
Provisions SAP (net de recours) à l'ouverture	-31 129 534	-29 965 991	-1 163 543	3,88%
Variation de la provision pour sinistres à payer	34 084 686	1 163 543	32 921 143	2829%
Charge de sinistres	58 823 153	26 779 643	32 043 510	119,66%

Lloyd Tunisien-(suite)-

Les charges des sinistres non-vie, avant cessions et rétrocessions, ont enregistré une hausse très importante en 2004 de 119,66 % par rapport à l'exercice 2003. Cette augmentation est due à une évolution significative du montant des provisions pour sinistres à payer à la clôture qui a plus que doublé en passant de 31 129 534 DT en 2003 à 65 214 220 DT en 2004.

5.2.2- Charges des Sinistres vie

Désignation	2004	2003	Var 04/03	
			Valeur	%
Sinistres et capitaux échus	364 566	207 772	156 794	75,46%
Recours & Sauvetages Encais	0	-6 227	6 227	
Frais de Gestion des sinistres	27 973	26 069	1 904	7,3%
Prestations payées	392 540	227 614	164 926	72,46%
Provisions SAP à la clôture	110 457	155 068	-44 611	-28,77%
Provisions SAP à l'ouverture	-155 068	-41 785	-113 283	271%
Variation Provision SAP	-44 611	113 283	-157 894	-139,4%
Charge des sinistres	347 929	340 897	7 032	2,06%

Les charges des sinistres vie, avant cessions et rétrocessions, ont augmenté de 7 032 DT par rapport à L'exercice 2003. Cette hausse est due à l'augmentation des prestations payées de 72,46%.

La variation des provisions pour sinistres à payer a diminué de 157 894 DT.

6- REPRESENTATION DES ENGAGEMENTS TECHNIQUES :

6.1- Engagements Techniques (ET)

Provisions Techniques Non Vie		Total
Provisions Techniques Assurance Non Vie :		89 893 433
. Provisions pour primes non acquises		13 331 409
. Provisions pour risque en cours		6 200 593
. Provisions pour sinistre à payer brutes des prévisions de recours		67 037 128
. Provisions d'équilibrage		114 755
. Provisions d'égalisation.		453 283
. Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes		322 449
. Provisions mathématiques des rentes		2 433 816
Provisions Risque d'exigibilité des engagements techniques		0
Total		89 893 433
Provisions Techniques Vie		Total
Provisions techniques d'assurance vie :		1 674 851
. Provisions mathématiques		1 564 394
. Provisions pour frais de gestion		0
. Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes		0
. Provision pour sinistres à payer		110 457
. Provisions d'égalisation.		0
Provisions Risque d'exigibilité des engagements techniques		0
Total		1 674 851
Total Provisions Techniques		91 568 285

6.2- Actifs admis et Taux de Représentation

Désignation des actifs	2 004	
	Montant	% M/PT
1- Titres émis par l'Etat	22 076 494	24,11%
- Bons de trésor	21 076 494	23,02%
- Billet de trésorerie	500 000	0,55%
- Bon de caisse	500 000	0,55%
2- Emprunts obligataires :	685 000	0,75%

Lloyd Tunisien-(suite)-

3- Placements immobiliers :	4 435 552	4,84%
- Terrains et construction d'exploitation	415 786	0,45%
- Terrains et constructions hors exploitation	3 619 766	3,95%
- Part et actions dans les sociétés immobilières	400 000	0,44%
4- Actions de sociétés cotées en bourse	489 172	0,53%
5- Parts et actions dans les OPCVM	4 039 945	4,41%
6- Autres actions et valeurs mobilières	567 168	0,62%
7- Placements marché monétaire et dépôts	759 486	0,83%
8- Frais d'acquisitions reportés Non Vie	2 150 836	2,35%
9- Quittances non encaissées nettes	5 144 878	5,62%
10- Créances sur le fonds de garantie	382 032	0,42%
Total Actifs Représentant Provisions Techniques	40 730 564	44,48%

7- EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 1 décembre 2005. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers- exercice clos le 31-12-2004

Messieurs les actionnaires du LLOYD TUNISIEN

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 28 février 2005, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du LLOYD TUNISIEN arrêtés au 31 décembre 2004, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1 - Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers du LLOYD au 31 décembre 2004. Ces états financiers ont été arrêtés initialement par le conseil d'administration du 28 septembre 2005 et ensuite modifiés par le conseil d'administration et l'assemblée générale du 1 décembre 2005. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes exigent que notre audit soit planifié et réalisé de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne contiennent pas d'anomalies significatives. Un audit comprend l'examen, par sondages, des éléments supportant les montants et l'information figurant dans les états financiers. Il comprend également une évaluation des principes et méthodes comptables retenus, des estimations faites par les dirigeants, ainsi qu'une appréciation sur la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

Dans notre rapport en date du 15 novembre 2005, nous avons formulé une réserve portant sur un ensemble d'ajustements non comptabilisés se rapportant notamment à la constatation de dépréciation d'actifs, d'estimation des provisions techniques et au rattachement des produits et charges à l'exercice qui ont pour effet de réduire le niveau du résultat et des capitaux propres, à hauteur de 6,1 millions de Dinars. L'assemblée générale du 1 décembre 2005 a décidé de constater une partie des ajustements pour porter le résultat net d'un déficit de 20 861 503 dinars à un déficit de 24 352 141 dinars. En conséquence, les réserves formulées dans notre rapport du 15 novembre 2005 sont reformulées de la manière suivante :

- 1) Des ajustements comptables se rapportant notamment à la constatation de dépréciation d'actifs, et au rattachement des produits et charges à l'exercice, demeurent nécessaires.

Ces ajustements ont pour effet de réduire le niveau du résultat et des capitaux propres de la compagnie, tels qu'ils figurent dans les états financiers au 31 décembre 2004, à hauteur de 3,3 millions de Dinars.

- 2) Les comptes de la compagnie au 31 décembre 2004 font apparaître des pertes cumulées dépassant largement le capital social. De plus, le taux de représentation des provisions techniques s'élève à 44% et se situe largement en deçà du seuil réglementaire (100%) fixé pour l'exercice de l'activité d'assurance.

Cette situation rend nécessaire l'application des dispositions de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales. Elle indique, par ailleurs, que la continuité d'exploitation pourrait être compromise, en l'absence de la mise en œuvre d'un plan de redressement conséquent et agréé par l'autorité de régulation. Une information adéquate concernant cette situation n'est pas donnée dans les notes aux états financiers.

Lloyd Tunisien-(suite)-

A notre avis et sous réserve des points exposés ci-dessus, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du LLOYD ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2004, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

La sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice appellent de notre part les mêmes réserves que celles formulées ci-dessus.

Par ailleurs et en application des dispositions du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001 portant sur la tenue des comptes en valeurs mobilières, la société procède actuellement à la mise à jour du registre des actionnaires pour la convocation des Assemblées Générales. La tenue proprement dite des comptes en valeur mobilières n'est pas opérée, dans l'attente de la publication du règlement du CMF et du cahier des charges à ce sujet.

AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI
Tunis, le 1 décembre 2005

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES Etats financiers- exercice clos le 31-12-2004

Messieurs les actionnaires du LLOYD TUNISIEN

En application des dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous avons été informés des conventions conclues et opérations réalisées suivantes :

La compagnie gère des polices d'assurance souscrites par Best Ré, Groupe Bayahi et Groupe Abbès, qui sont membres de son Conseil d'Administration, au titre desquelles des primes ne sont pas intégralement encaissées.

Les arriérés relatifs aux exercices 2004 et antérieurs se présentent, à la date du 31 juillet 2005, comme suit :

Actionnaires	Primes arriérées au 31/12/2004
Best Re	51 008
Groupe Bayahi	660 707
Groupe Abbès	175 550
Total	887 265

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations entrant dans le cadre de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales

AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI
Tunis, le 1 décembre 2005